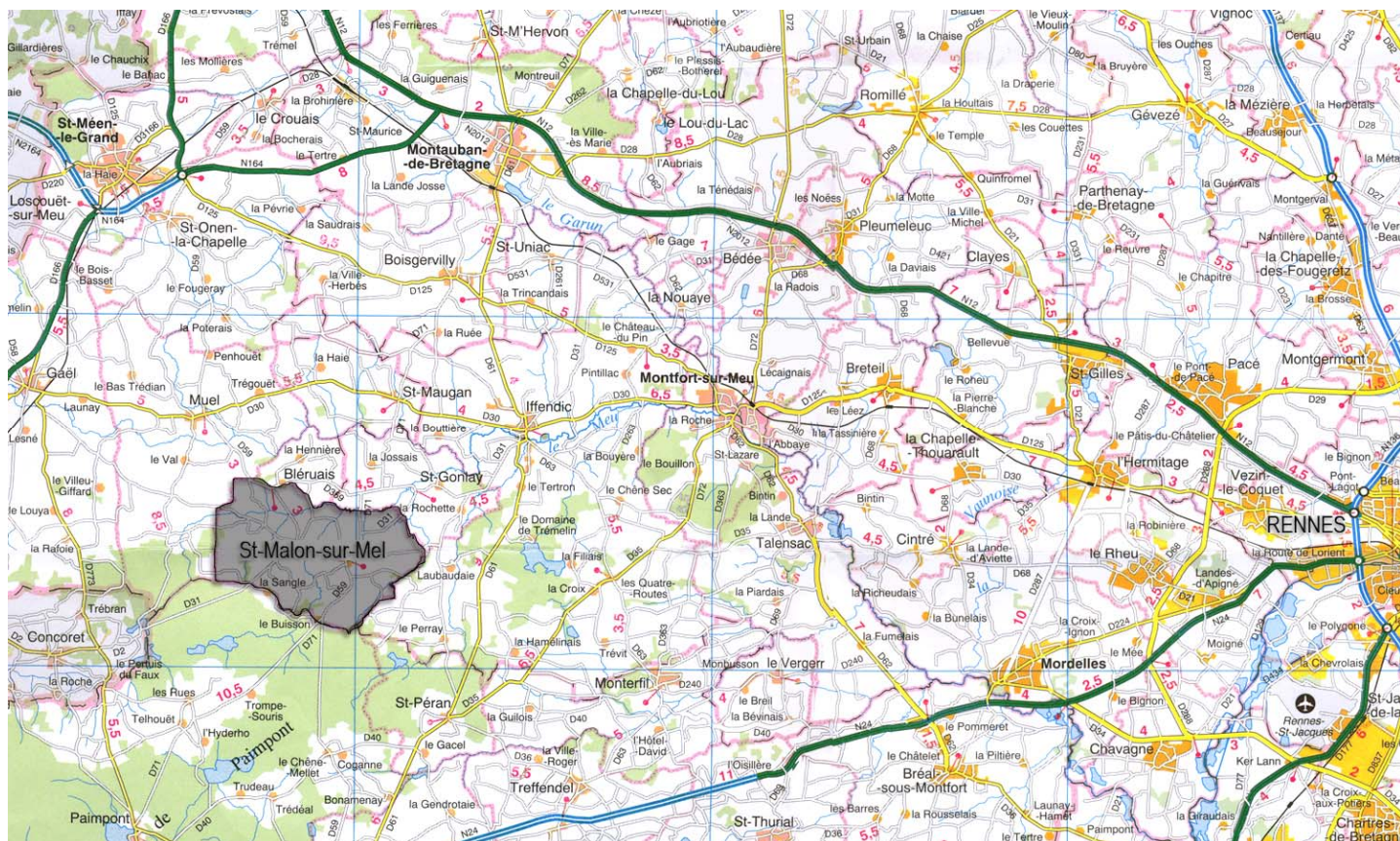


# PLAN LOCAL D'URBANISME

## 5.1.1 – NOTICE EXPLICATIVE



Phase

Date

ARRETE

APPROBATION

X

A T E L L I E R M A U F R A C O U L O N  
a r c h i t e c t e m d p l g a u r b a n i s t e  
2 , r u e d u F o r e z 7 5 0 0 3 P A R I S  
téléphone : 01 44 61 78 88 Email : ateliermaufracoulon@club.fr télécopie : 01 44 61 76 52



3 5 , r u e B e r t h o l l e t 9 4 1 1 0 A R C U E I L  
téléphone : 01 49 69 17 10 Email : contact@envireau-conseils.com

# 1. ALIMENTATION EN EAU POTABLE

## 1.1. Etat actuel

L'eau distribuée à Saint-Malon sur Mel est gérée par le Syndicat des Eaux de la Forêt de Paimpont. Le service est délégué à la SAUR FRANCE agence de Mordelles.

L'eau distribuée fait l'objet d'analyses officielles par an et d'autocontrôles. Les analyses révèlent une eau produite de bonne qualité.

## 1.2. Incidences du P.L.U.

L'augmentation de population générée par les nouvelles zones à urbaniser est estimée à 200 habitants, ce qui compte tenu des consommations domestiques constatées engendrera à terme une augmentation de la consommation d'eau annuelle d'environ 9 800 m<sup>3</sup>.

# 2. ASSAINISSEMENT

## 2.1. Etat actuel

C'est la commune de Saint-Malon sur Mel qui a compétence en matière d'assainissement.

La quasi totalité du centre bourg est desservie par un réseau d'assainissement de type séparatif.

Le traitement des eaux usées est assuré par un dispositif de type lagunage naturel, situé à l'est du bourg et présentant une capacité de 400 équivalents - habitants.

Ce dispositif traite un nombre de raccordements au réseau public correspondant à environ la moitié de sa capacité.

Sur le reste de la commune, l'assainissement est de type non collectif. La commune a mis en place un SPANC et est assistée par un prestataire privé.

## 2.2. Incidences du P.L.U.

La quasi totalité des extensions urbaines prévues dans le P.L.U. est située dans les zones de raccordement au réseau d'assainissement collectif. Les 84 logements supplémentaires prévus sur les 10 ans à venir pourront être raccordés au dispositif de traitement actuel, compte tenu de sa capacité non utilisée.

Le P.L.U. de Saint-Malon sur Mel demande dans son règlement l'infiltration des pluviales sur les terrains d'assiette des différents projets, ou en cas d'impossibilité technique, une limitation du débit de fuite vers le réseau public.

Cette disposition a pour objectif de réduire l'impact des extensions urbaines sur les crues des cours d'eau.

# 3. ELIMINATION DES DECHETS

## 3.1. Etat actuel

Depuis 2002, la commune de Saint-Malon sur Mel a transféré sa compétence « collecte et traitement des déchets ménagers » à la communauté de commune, qui a délégué au SMICTOM Centre Ouest Ille et Vilaine la gestion du traitement.

La collecte des déchets ménagers est de type sélectif, par conteneurs individuels dans le bourg et par conteneurs collectifs dans les hameaux.

## 3.2. Incidences du P.L.U.

L'augmentation de population estimée à 200 habitants, engendrera à terme une augmentation de la production annuelle de déchets ménagers d'environ 70 tonnes.